

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Taitbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et indues payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAVITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Février 1878.

Chronique générale.

LE VOTE DU BUDGET.

Nous lisons dans la correspondance de l'Indépendance belge :

« On m'affirme qu'un grand nombre de députés ne seraient pas disposés à voter le budget tout entier et trouveraient que leurs chefs sont peut-être imprudents en leur conseillant de tout voter; quelques ministres partageraient même maintenant ces idées et comprendraient qu'ils ont besoin d'être protégés contre les tentatives possibles des hommes du 24 mai. Rappelez-vous qu'avant l'ouverture de la session ordinaire, j'insistais sur la nécessité de ne voter que des douzièmes, parce que je crois qu'on ne saurait trop exagérer la précaution; votre correspondant parlementaire vous présentait dernièrement à ce sujet de très-judicieuses réflexions. On m'affirme, en effet, que M. le Président de la République, dont la soumission était si complète le 14 décembre, créerait actuellement quelques difficultés aux ministres, qu'il leur ferait même certaines objections sur des nominations. Sans faire aucune supposition téméraire, il est nécessaire de tenir compte des moindres symptômes; il ne faut pas oublier que M. d'Harcourt est sur le point de revenir et que les droites redeviennent agressives. »

Le *Moniteur* dit aussi :

« Nous mettons en doute que la gauche eût sérieusement l'intention de refuser de voter l'ensemble du budget et de recourir de nouveau à deux douzièmes provisoires. Peut-être avons-nous eu tort. »

« A la fin de l'une des dernières séances de la Chambre, et sur la proposition de M. Brisson, la majorité a adopté un ordre du

jour qui paraît renfermer un commencement de menace. On sait que c'est sur la demande du cabinet que la Chambre avait décidé de consacrer trois séances par semaine à la discussion du budget. En l'absence de tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat, la majorité est revenue sur cette résolution et a rejeté la suite de la discussion du budget jusqu'à l'épuisement de la vérification des pouvoirs, ou tout au moins des seize ou dix-sept propositions d'invalidations ou d'ajournements qui restent à examiner. »

« D'autre part, les journaux de la gauche annoncent que les bureaux des divers groupes de la majorité se réuniront afin d'examiner les diverses questions qui se rattachent, soit au vote intégral, soit au vote partiel du budget. »

« Ce moyen de tenir en échec le gouvernement et d'exercer sur lui une pression constante ne nous paraît pas de nature à hâter le retour de cette ère de prospérité que, le 14 décembre, les journaux de la gauche annonçaient comme certain et immédiat. »

« Le comité des Dix-Huit vit encore; il affirme son existence par des actes. Ce comité anticonstitutionnel et extraparlémentaire s'est réuni pour aviser aux moyens de triompher de l'opposition qu'il redoute de la part du Sénat, tant sur la question de l'amnistie des délits de presse que sur la loi des crédits supplémentaires. Le comité a résolu, malgré de louables efforts tentés par M. Gambetta, de recourir, pour forcer la main au Sénat, à l'expédient des douzièmes provisoires. »

« C'est toujours le même système : c'est par la famine que l'on cherche à prévenir ou à réduire les résistances légales et constitutionnelles que peuvent opposer aux empiètements de la Chambre le président et le Sénat. On menace de leur couper les vivres. Si le Sénat résiste, au lieu de voter le budget intégralement, on le votera par douzièmes, on mettra le pays à la petite portion. »

« Nous ferons observer qu'on arriverait, avec un pareil système, à annihiler non-seu-

lement la présidence et le Sénat, mais à supprimer, en cas de besoin, l'armée, la magistrature, le clergé, en un mot, tout ce qui peut gêner la toute-puissante et envahissante majorité de la Chambre. Heureusement, cette majorité n'est pas seule, et il en existe une seconde au Sénat, plus sage et non pas moins puissante. »

Le *Moniteur* fait, avec raison, appel à la majorité du Sénat contre la majorité envahissante de la Chambre. Les opinions de ce journal donnent à ses conseils de résistance une portée dont le groupe constitutionnel augmenterait la valeur en les mettant en pratique.

Hier et avant-hier, il était question d'une façon très-sérieuse de la démission du Président de la République. Or, dans la situation de l'Europe, en face de puissances qui ont reconnu le maréchal de Mac-Mahon seul, tandis qu'elles refusent de reconnaître officiellement la République française, une pareille démission aurait infailliblement les conséquences les plus graves et les plus périlleuses. Espérons qu'à la veille de l'Exposition cette douloureuse extrémité sera épargnée à notre pays.

Les ministres font auprès des chefs des gauches des tentatives répétées de conciliation qui jusqu'à présent paraissent être restées sans succès.

Nos correspondances d'hier matin annonçaient l'existence d'un grave désaccord entre le Maréchal - Président de la République et ses ministres. Voici ce qui se serait passé :

Une fraction considérable des gauches serait décidée à ajourner le vote définitif du budget de 1878, et à ne voter que des douzièmes provisoires. M. Gambetta a fait les plus grands efforts pour empêcher ses collègues de prendre ce parti aussi impolitique que contraire aux intérêts du pays, mais il n'a pu y réussir.

Si le différend persiste, que va-t-il advenir? Ne verrons-nous pas reparaître à bref délai les tristes conflits de novembre dernier?

On dit le Maréchal absolument résolu à s'opposer aux prétentions inconstitutionnelles et anti-patriotiques des gauches. D'autre part, le Sénat est disposé à exiger le vote du budget en refusant tout nouveau douzième provisoire.

Le conseil des ministres qui s'est tenu lundi a été, paraît-il, fort agité. M. Dufaure aurait eu une peine extrême à faire triompher son opinion; relativement au vote intégral du budget.

M. Dufaure est le seul des ministres actuels qui ait gardé quelque esprit de gouvernement. Il a donc rencontré auprès de quelques-uns de ses collègues une vive opposition. Il l'a emporté cependant, et sur les résistances intestines, et même sur le comité des Dix-Huit.

Nous croyons cependant savoir que ce dernier n'a pas dit le dernier mot et que la discussion prochaine du budget des recettes n'entraînera qu'après bien des tiraillements le vote d'ensemble sur la loi financière.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Il est absolument faux que le Maréchal ait refusé de signer des décrets présentés par les ministres. Nous pouvons affirmer de source certaine que le Maréchal, depuis le 13 décembre, n'a ajourné aucune signature, retenu aucun dossier, et n'a jamais fait la moindre observation aux projets présentés par les ministres. »

Mais la *Défense* dément ainsi cette rumeur :

« Les récits publiés par les journaux de droite sur les conseils des ministres de dimanche dernier et de lundi se confirment sur tous les points, malgré des démentis trop intéressés. »

« Il est positif que le garde des sceaux s'était engagé d'honneur, au 13 décembre, à obtenir le vote du budget; c'est cette promesse qui avait décidé le Maréchal à lui donner la présidence du conseil sans condition. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

(Suite.)

Ce qu'avait dit Antoine en plaisantant était la vérité; mais Rouvière ne se l'avoua point : il continua à se plaindre de son apprentissage en orfèvrerie et à mécontenter ses chefs par une sorte d'apathie dédaigneuse aussi ridicule que funeste.

Toujours en guerre contre ceux qui voulaient obtenir de lui quelque travail, il devint hargneux avec ses compagnons, qui, pour se venger, ne lui épargnèrent aucune humiliation.

Chaque matin, lorsqu'il arrivait le dernier à l'atelier, toujours vêtu avec une certaine recherche, les ouvriers se levaient d'un air de politesse moqueuse :

— Que désire monsieur? demandait-on en lui présentant respectueusement un siège. Monsieur voudrait sans doute un service de vermeil pour sa

table? Monsieur n'est-il pas l'ambassadeur de Portugal ou le directeur du Mont-de-Piété?

Et quand Pierre, sans répondre, s'asseyait devant son établi :

— Ah! grand Dieu! reprenaient les mystificateurs; que fait là monsieur le marquis?... La limaille va lui noircir les mains... monsieur le marquis a oublié ses gants. Veut-il accepter en place un paire de chaussons?

Ces railleries, répétées avec la persistance cruelle que mettent les gens grossiers dans leurs vengeances, finirent par exaspérer Rouvière, qui résolut de quitter définitivement l'orfèvrerie.

Mais encore fallait-il trouver un autre état à proposer à son oncle, et M. Pierre n'en trouvait aucun qui eût le don de lui plaire.

Il avait bien pensé à l'imprimerie; mais il eût fallu apprendre l'orthographe, toucher à des caractères noirs, et se tenir debout, trois conditions qui semblaient impossibles à subir; le commerce eût aussi été de son goût, sans la nécessité de porter des paquets et de savoir calculer; quant aux métiers de force, il n'y voulait même plus songer depuis l'essai qu'il en avait fait chez le maître menuisier : enfin le hasard vint à son secours.

Il y avait un professeur de musique dans la maison même de l'orfèvre chez lequel Rouvière travaillait.

C'était un de ces talents universels, fort com-

mons dans les rues de Paris, qui posent sur leurs portes des affiches à la main, ornées de guitares à l'encre de Chine, et apprennent à jouer de tous les instruments pour vingt-quatre francs par mois.

M. Pierre l'entendait sortir chaque soir en fredonnant; il jugea qu'un homme qui chantait toujours devait être un homme heureux, et commença à penser que ce qu'il y avait de préférable après l'état de millionnaire était celui de musicien.

Là, en effet, le travail était nul; car ce n'était point travailler que de souffler dans une flûte ou de racler des cordes à violon. Les enfants n'en faisaient-ils pas autant pour s'amuser?

Puis, on portait l'habit noir, le pantalon à sous-pieds, la chemise à boutons de naere; un musicien n'était point un ouvrier!

Toutes ces considérations déterminèrent l'apprenti.

Il s'encouragea lui-même à déclarer sa résolution à son oncle, et profita pour le faire d'un moment où celui-ci lui adressait de nouveaux reproches.

Le quincaillier le laissa parler tant qu'il voulut; puis, le prenant rudement par le bras :

— Ecoute, vaurien, dit-il; je suis las de ta faiblesse et de tes irrésolutions; cependant, il ne sera point dit que François Godard aura abandonné le fils de sa sœur sans y être forcé. Tu veux être musicien maintenant; c'est bien; demain tu

auras un maître; mais rappelle-toi ce que je vais te dire : si ce nouvel état te déplaît encore, je l'abandonne; le jour où il ne te conviendra plus d'être musicien, tu pourras aller chercher un autre gîte et une autre table.

C'était la première fois que François Godard parlait avec calme; aussi Pierre comprit-il que ce qu'il disait était sérieux.

Cette pensée lui causa quelque épouvante; il se fit donc violence, et prit ses premières leçons de musique avec plus d'attention; mais l'effort fut de courte durée.

A peine eut-il reconnu la difficulté de l'étude qu'il avait entreprise que toute sa lâcheté lui revint.

L'idée que cet essai était le dernier, et qu'il serait abandonné par son oncle s'il ne réussissait pas, acheva de l'abattre; la nécessité, qui aiguise les intelligences actives et redouble les véritables courages, écrase au contraire les âmes faibles et paresseuses.

Rouvière se dit qu'il lutterait en vain contre les difficultés, et renonça à les vaincre.

Cependant il avait revu Antoine, qui, grâce à ses études patientes et suivies, n'était plus un ouvrier ordinaire.

Bien qu'il n'eût que dix-huit ans comme Rouvière, il se suffisait depuis longtemps, et aidait même sa vieille mère qui demeurait avec lui dans

» Le cabinet, ou un député ministériel, réclamera de nouveau la priorité de l'ordre du jour pour le budget. Il y a lieu de croire qu'un membre de la droite ne laissera pas au gouvernement et à ses amis la peine de rappeler la majorité au souci des intérêts du pays et de la paix publique.

» La commission du budget est mécontente et froissée de n'avoir pas été invitée hier au dîner du Maréchal.

» Ce soir, les républicains, pour témoigner de leur mécontentement, feront le désert dans les salons de la garde des sceaux.

Hier soir, le comité des Dix-Huit était convoqué en séance extraordinaire pour une question très-grave. Il s'agissait de savoir si la Chambre, demain jeudi, sera appelée à voter le budget tout entier.

M. B. Lavergne, député du Tarn, vient d'adresser au XIX^e Siècle une de ces notes bizarres dont il honorait jadis le journal de M. Émile de Girardin.

« Il n'est pas possible de se dissimuler que quelque inquiétude s'empare de nouveau des esprits.

» Cette inquiétude provient du Sénat.

» Pourquoi ? Le voici :

» L'opinion publique s'est étonnée de voir la Chambre haute s'ajourner, le 28 janvier, au 7 février. Elle ne s'expliquait point les motifs de cette vacance d'une semaine au moment même où les députés venaient de voter la loi d'amnistie pour les délits de presse. Il semblait tout naturel que le Sénat lui donnât sa sanction.

» Pourquoi fuir ou se donner les apparences de fuir la discussion de cette loi ?

» Le monde politique a dû remarquer d'autant plus cet ajournement qu'il n'ignorait point que, dans la journée du mardi 29 janvier, M. le ministre des finances d'abord et M. le président du conseil lui-même, après lui, avaient demandé à M. le duc d'Audiffret-Pasquier de convoquer le Sénat pour jeudi ou vendredi. Or, il paraît que M. le président de la Chambre haute n'y aurait point consenti.

» Dès lors, il était inévitable que l'on ne cherchât point les causes de ce retard volontaire, et nous regrettons d'avoir à constater qu'on les a expliquées — à tort ou à raison — par ce double motif.

» C'est que, d'une part, le Sénat serait peu disposé à voter les trois lois qui constituent, à cette heure, les garanties que la Chambre veut donner au pays contre un nouveau 16 mai, savoir : la loi d'amnistie, déjà votée, la loi sur l'état de siège et la loi sur le colportage qui vont lui être soumises, tandis que, d'autre part, il serait enchanté que le budget fût promptement adopté.

» Pourquoi, d'une part, ces délais ? Pourquoi, de l'autre, cette hâte ?

» Telle est la source des inquiétudes qui recommencent à agiter l'opinion.

» BERNARD LAVERGNE,
» Député du Tarn. »

un faubourg. Pierre alla souvent leur rendre visite autant par désœuvrement que par amitié, et rencontra chez eux un M. Alexandre qui demeurait sur le même carré que le jeune menuisier.

« M. Alexandre était en tout point l'opposé de Pierre.

Acteur inconnu d'un théâtre secondaire, il remplissait ses fonctions avec un zèle, un contentement qui ne se démentaient en nulle occasion.

Pauvre et fort occupé, il n'en valait pas moins sa profession, qui lui semblait aussi facile que douce.

C'était un de ces rares caractères qui s'adaptent aux circonstances comme à un moule dont ils prennent la forme, et qui trouvent dans tout ce qui arrive l'occasion d'une action de grâce ; véritables philosophes auxquels une joyeuse patience tient lieu de tout, et qui remplacent le bonheur par la bonne volonté.

(A suivre.)

On écrit de Paris au Journal de la Vienne :

« Je ne dois pas vous cacher que l'on est très-inquiet dans le monde politique, industriel et commercial.

» Si notre Bourse maintient les cours, c'est que le jour où les syndicats de banquiers cesseraient de soutenir toutes les valeurs, il se produirait un affreux effondrement qui entraînerait des pertes incalculables.

» On considère aussi comme un symptôme peu rassurant la suppression, pour cet hiver, des bals de l'Élysée. Il y aura seulement des soirées avec invitations restreintes.

» Il est certain que les conservateurs se feront remarquer par leur abstention lors des réceptions présidentielles. Le Maréchal sera entouré de ses nouveaux amis. »

Le Français signale le caractère presque exclusivement radical des nominations de maires que le Journal officiel enregistre depuis quelques jours :

« Partout, dit-il, où il y avait dans un département deux influences, celle d'un député ultra-radical et celle d'un député ou sénateur d'un républicanisme plus modéré, c'est aux ordres du premier seul que M. de Marcère a obéi. Aussi les dernières élections municipales auront-elles eu ce résultat que les vrais vaincus sont dans les rangs du centre gauche et de la gauche modérée.

» En effet, il est manifeste aujourd'hui que dans les communes rurales où dominaient les conservateurs, ceux-ci sont généralement restés maîtres de la situation ; bien plus, que sur plusieurs points ils ont gagné. Le changement s'est fait dans les villes, petites ou grandes, où les modérés de gauche ont été remplacés par les violents ; et souvent par les violents de la pire espèce. Les nominations de M. de Marcère complètent et couronnent sur ce terrain la victoire des radicaux extrêmes. »

La Chambre jugée par un ministre actuel.

Voici le langage tenu dimanche par l'un de nos ministres qui ne peut cependant pas être suspecté de tiédeur :

« Si la Chambre continue son système d'invalidations à outrance qu'elle a pratiqué depuis l'ouverture de la session, elle se fera elle-même le propre instrument de sa ruine dans l'opinion publique. »

Il est de fait que les invalidations, les commissions d'enquête, les mesures trébuchées prises contre certains chefs de l'armée, abrègent singulièrement les jours de la République aimable.

Nous lisons dans le Petit Courrier de la Dordogne :

« La lettre attribuée par la Patrie et par la presse parisienne tout entière au docteur Chavoix est, paraît-il, apocryphe.

» L'Avenir le dit ainsi et nous devons le croire.

» Toutefois, pour être sincères, nous nous demandons comment il se fait que cette lettre ait paru vraisemblable à ce point qu'elle a été accueillie partout comme l'expression de la vérité, qu'elle n'a étonné personne et que la tradition, dans cette contrée, l'accepte comme certaine. Est-ce que la preuve matérielle seule ferait défaut ?

» S'il est vrai que M. Chavoix a dû quitter la France, s'il est vrai qu'il a pu y rentrer après un exil de courte durée, n'est-il pas dans la situation des choses que cette lettre a été écrite ? D'ailleurs, l'Avenir sent le besoin de plaider les circonstances atténuantes : « Monsieur le docteur Chavoix, dit-il, eût-il écrit cette lettre, se bornait à solliciter sa grâce. Or, l'exil peut amollir les âmes les mieux trempées, et il est bien dur de manger le pain de l'étranger... » Quoi qu'il en soit, cette raison de sentiment est une mauvaise raison ; au-dessus des regrets du pays, il y a quelque chose de plus grand et de plus noble, c'est le sacrifice du séjour de la patrie à l'honnêteté des convictions, à l'énergie de la conscience.

» On a vu de ces exemples, mais nous nous garderons bien de citer les noms de ceux qui les ont donnés à côté de celui du docteur Chavoix ; ils jureraient de se trouver ensemble ; toutefois, ils font bonne justice des lettres Duportal et consorts et des appréciations de l'Avenir. »

Nous avons annoncé que M. de Lorgeril se proposait de poser une question à M. le garde des sceaux au sujet des conclusions du rapport général de la cour des comptes sur les agissements financiers des hommes du 4 septembre.

M. Dufaure a accepté cette question. Nous apprenons que M. de Lorgeril, d'accord avec le ministre, développera sa motion dans la séance du 9 février.

Depuis samedi, les lettres et les cartes venant de province et de l'étranger abondent chez M. Rouher. C'est une réponse à l'équité de la Chambre dans sa séance du 4^e février.

LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

EN VOYAGE.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Les commissaires délégués par la commission d'enquête électorale ont télégraphié de plusieurs endroits où ils sont arrivés que ce n'est pas avec le plus louable empressement qu'ils ont été accueillis. Les autorités seules leur font bon visage, mais les populations restent parfaitement indifférentes devant MM. les délégués qui commencent à s'apercevoir du peu de popularité dont ils jouissent dans nos départements.

» Les légions rubicondes profitent de la présence de ces députés pour planter des arbres de la liberté et danser la farandole. On ne peut pas témoigner plus joyeusement du plaisir que cause l'arrivée de ces bons délégués à leurs amis les radicaux. »

QUESTION D'ORIENT.

On mande de Londres, 3 février :

« Il s'agit maintenant de bien s'entendre sur la portée des dépêches du prince Gortschakoff au comte Audrassy et à lord Derby. Si à Vienne le chancelier se montre ou prétend se montrer satisfait, il n'en est pas de même à Londres. Lord Derby y voit au contraire une duplicité moscovite tendant à signer d'abord l'armistice et la paix avec le sultan, et ensuite de proposer des faits accomplis à la sanction tardive de l'Europe. Or, comme ces faits accomplis constituent précisément le plus grand danger pour les intérêts britanniques, lord Derby, se rangeant à l'avis de lord Beaconsfield, vient de charger lord Loftus de préciser les trois points suivants :

1^o Le gouvernement britannique ne tolérera pas comme armistice ce qu'il a déclaré ne pas pouvoir admettre comme base de paix définitive.

2^o La présence des armes russes à 30 milles de Constantinople constituera aux yeux du gouvernement de la reine un péril précédemment visé dans la dépêche du 6 mai, et sera suivie de l'envoi de la flotte anglaise au Bosphore.

3^o Dans cette éventualité, le gouvernement de la reine adressera une déclaration aux puissances européennes pour justifier l'envoi des troupes à Gallipoli.

Ces trois points devront être consignés dans un memorandum. La dépêche relative à cet échange de communications sera mise jeudi au plus tard sur le bureau de la Chambre des communes. Le prince Jean Ghika arrivera lundi à Londres, mais les membres du cabinet ont déclaré que, dans les circonstances actuelles, ils refuseraient de lui accorder audience. On est toujours très-inquiet, et malheureusement lord Derby est retombé gravement malade. Sa Seigneurie a passé trois nuits consécutives à travailler.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Sur la demande du gouvernement allemand, les autorités belges viennent de dresser une liste de toutes les personnes originaires de l'Allemagne qui se sont réfugiées en Belgique pour se soustraire aux conséquences des lois politico-ecclésiastiques.

RUSSIE. — Le parti de la paix à Saint-Petersbourg est complètement mis de côté,

en raison des conspirations ourdies par les sociétés secrètes contre la vie du czar. Les consuls anglais croient que la démagogie a fait d'effrayants progrès en Russie ; mais que, dans cette conjoncture, les complots et les sociétés secrètes ont été exagérés par les amis du czarevitch pour forcer l'empereur à donner satisfaction à l'opinion publique de manière à pouvoir, après une paix glorieuse, étouffer le nihilisme par les mesures les plus coercitives.

Nous lisons dans la Situation, journal financier :

« La Russie paie assez cher ses conquêtes et la satisfaction donnée à l'orgueil moscovite.

» On n'estime pas à moins de 1,500 millions de roubles les dépenses créées par cette guerre entreprise au milieu d'un pays pauvre et ravagé ; et les capitalistes s'interrogent avec inquiétude pour savoir comment elle consolidera une aussi formidable dette.

» Un journal financier, après avoir apprécié le déficit annuel du budget russe, qui se solde par 27 millions de roubles, établit qu'un emprunt de consolidation n'exigerait pas un service inférieur à 90 millions par an de la même monnaie, et élèverait alors à 417 millions de roubles, c'est-à-dire à 350 millions de francs, le déficit total budgétaire.

» Et, comme le dit avec sagesse le publiciste à la suite de son analyse des Fonds russes : « En admettant que l'Europe permit l'annexion à la Russie de tout l'empire turc, les revenus que cet empire fournirait ne compenseraient pas les charges qui résultent dès à présent de la guerre pour l'empire russe. » Ces sages réflexions et toutes celles qu'inspire la situation financière d'un grand État, n'empêchent point l'œuvre indirecte, le travail souterrain des syndicats, qui ont lesté leurs portefeuilles de Fonds russes, et qui font exécuter à la cote des variations brillantes dans le but de se soulager d'un lourd fardeau sur les épaules du public. Mais le public est désormais trop prévenu et trop méfiant pour mettre au jeu sur ce nouveau tapis vert et arroser ce nouveau bacarat. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons dit que le ministre de la guerre avait récemment invité les préfets à faire procéder, dans chaque commune de leur département, au recensement de tous les logements, établissements et écuries que les habitants pourraient, le cas échéant, fournir pour le logement et le cantonnement des troupes.

D'après les instructions complémentaires du général Borel, ce travail devra être résumé en deux états, l'un pour le logement, l'autre pour le cantonnement.

Le maire adressera, le 15 mars au plus tard, ces deux états au préfet, qui, de son côté, aura à faire parvenir au commandant en chef du corps d'armée les états récapitulatifs pour tout le département avant la fin du même mois.

Ce recensement, qui se fait pour la première fois, devra être répété tous les ans à pareille époque.

Le travail se fait en ce moment à Saumur.

LES DISCIPLES DE BACCHUS.

Nos vins des coteaux de Saumur jouissent au loin d'une réputation méritée. Chacun sait ça. Mais ce que l'on ignore peut-être, c'est que le sol qui les produit, tant vanté par l'auteur de Pantagruel et de Gargantua, fournit aussi un nombre assez considérable de francs buveurs possédant au suprême degré l'art de déguster abondamment la liqueur vermeille extraite du raisin.

Le fait suivant, qui peut paraître invraisemblable, en est une nouvelle preuve :

Il y a une dizaine de jours, quatorze vigneronniers se réunissaient, vers sept heures et demie du soir, pour célébrer à leur façon la Saint-Vincent. Le lendemain matin, à six heures, ils se séparaient, après avoir mangé — ce qui n'a rien de bien extraordinaire — quatorze kilogrammes de pain, six douzaines de boudins, et, pour la bonne bouche, un chat en civet. Ce qui est plus fort, c'est que, dans le même laps de temps, les joyeux compagnons, en véritables disciples de Bacchus, ont absorbé, dit-on, une barrique en-

tière de vin blanc — plus de seize litres chacun !

Le curieux de l'affaire, c'est que, paraît-il, pas un seul de ces vaillants buveurs, au sortir de table, n'ait senti ses jambes fléchir. Devaient-ils raisonnablement se trouver dérangés pour si maigre pitance !

D'après une dépêche du bureau météorologique de New-York, une tempête, dont le centre est accompagné de forts vents nord-est, nord-ouest, de neige et de pluies, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la France vers le 6 février.

ANGERS.

Jeanne Bouvier. — Samedi dernier, quelques parents et amis accompagnaient, à sa dernière demeure, une pauvre femme, qui fut pendant une assez longue carrière le modèle de toutes les vertus domestiques.

Jeanne Bouvier, tel est le nom de la pauvre fille, naissait au commencement de notre siècle, de parents très-modestes ; en 1834, elle entra comme domestique chez M^{lle} Pimparé, où elle s'occupait des soins de la basse-cour.

Ces demoiselles, faisant valoir d'assez vastes terrains, elles avaient des bestiaux qui, dans plusieurs concours, obtinrent des premiers prix, grâce aux bons soins de leur domestique.

Environ quinze ans plus tard, des revers de fortune vinrent assaillir ses maîtres ; Jeanne Bouvier fut avertie, comme tout le nombreux personnel, d'avoir à se pourvoir d'une autre position, ce qui lui était d'autant plus facile qu'elle était désirée, dans bon nombre de notables maisons, grâce à ses connaissances en agriculture.

Jeanne Bouvier ne voulut rien entendre ; ni la suppression de ses gages ni la perspective d'une vie de privation et de misère ; rien ne la retint : elle voulut suivre ses maîtres dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Ils devaient avoir, disait-elle, plus besoin que jamais de ses soins assidus.

Allant toutes les fois qu'elle le pouvait, dans de bonnes maisons, faire les lessives ou autres travaux, elle rapportait le produit de sa journée pour subvenir aux besoins généraux de ses maîtres et des siens, sans cesser pour cela de se regarder comme la très-humble servante de celles dont elle avait voulu partager le sort.

En 1865, elle fit un petit héritage de quelques centaines de francs, elle l'apporta aussitôt chez ses maîtres, croyant y apporter une fortune.

En 1869, pour récompenser tant de vertus et de dévouement, l'Académie lui décerna le prix Montyon ; vous dire la joie qu'elle ressentit quand on lui décerna la médaille, est impossible à décrire, et, lorsqu'on lui remit les 500 fr. qui l'accompagnaient, elle les donna à la survivante de ses maîtresses en leur disant : Cela est pour vous, la médaille est pour moi.

Si vous croyez, monsieur le Rédacteur, que tant de vertus et d'abnégation soient bonnes à citer par les temps de troubles où nous vivons, je vous autorise et vous serai reconnaissant de publier ma lettre.

Agréer, etc.

CHOLET.

Le 18 janvier dernier, un employé de M. l'agent-voyer d'arrondissement de Cholet, le nommé Vincent, chargé d'adresser des mandats à diverses personnes, garda trois de ces mandats formant ensemble la somme de 8,000 fr., et après avoir imité les signatures de MM. Chupin, entrepreneurs à Bégrolles et à Liré, auxquels ils étaient destinés, il se rendit à la recette des finances, où il toucha les 8,000 fr. Le lendemain, Vincent quittait Cholet par le train de une heure de l'après-midi.

Ne voyant pas réparaître son employé, et ayant appris, le vendredi suivant, que celui-ci s'était rendu à Angers, où il avait fait de grandes dépenses, M. l'agent-voyer eut de graves soupçons ; il fit immédiatement une enquête qui lui apprit ce qui s'était passé.

Vincent, nous assure-t-on, a échappé jusqu'à ce jour aux recherches de la justice.

— Mercredi dernier, 30 janvier, le nommé Fiveteau, Auguste, du Longeron, conduisait une voiture contenant six personnes. A cinq kilomètres de Cholet, sur la route de Saumur, une des guides se cassa ; le cheval

marchait au trot. Fiveteau sauta à terre ; mais le malheureux jeune homme tomba sur le dos et ne put se relever. On le ramena à Cholet, où il expira deux heures après sa chute, malgré les soins qui lui furent prodigués. (Intérêt public.)

TOURS.

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« On nous rapporte que la représentation de dimanche au théâtre a donné lieu à des manifestations républicaines.

« On jouait les *Quatre Sergents de La Rochelle*.

« Il y a, paraît-il, dans cette pièce, un acte où un prêtre est mis en scène sous d'odieuses couleurs, exagérées encore par l'artiste chargé d'interpréter le personnage. Cette situation a été exploitée au profit des passions anti-religieuses qui grandissent chaque jour, et on a crié à plusieurs reprises : « A bas la calotte ! Asseyez-vous dessus ! A l'eau ! A la potence ! » etc., etc.

« Ces manifestations ne sauraient nous étonner. Aussi bien les excitations de la presse radicale, les discours haineux débités dans les clubs ne peuvent qu'amener du désordre.

« Nous ne ferons qu'une seule réflexion dont chacun appréciera l'à-propos, c'est qu'en tolérant dans la salle de semblables scènes, on empêche les gens paisibles de se rendre au théâtre. Est-ce là ce qu'on désire ? »

NANTES.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Nous apprenons que lafiguration militaire vient d'être rendue au théâtre de la Renaissance pour toutes les représentations d'opéras. La consigne est donc maintenue pour *Marceau*. »

Prophéties de Nick. — Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de février :

Les conditions astronomiques changent peu ; le mois de février présentera à peu près la même physionomie que janvier.

Devançant les télégrammes météorologiques du *New-York Herald*, nous annonçons l'apparition probable de bourrasques, le plus souvent dans les parages de l'Irlande, vers le « 3 » (11) « 17, 24, » à un ou deux jours près.

L'apparition de ces bourrasques donnera lieu à des dépressions barométriques, avec coups de vent, pluie, giboulées ou neige, qui se produiront tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, — et successivement de l'ouest à l'est de la France, vers le « 2 — 5 — 8 » (11, 14), « 17 — 19 — 24, » « 24, 26, » 28. Les époques indiquées entre parenthèses sont douteuses sur nos latitudes ; celles mises entre guillemets et surtout marquées du signe moins (—), avant ou après, présenteront les plus fortes perturbations. Des gros temps sont à craindre durant ces périodes et des crues d'eau après, première et troisième dizaines principalement.

D'après ces données, les périodes du 4^{er} au 7, du 16 au 22 et du 24 au 28, qui correspondent avec la déclinaison australe de la lune, présenteront un temps variable, humide, agité, particulièrement sur la zone septentrionale et la zone centrale. La période du 8 au 16, qui coïncide avec la déclinaison boréale de la lune, sera moins accidentée, notamment sur la zone méridionale, avec abaissement de température. Neige probable sur les points culminants vers le « 5, 9 » « 12 — 18, » 24. Quelques accalmies et éclaircies entre et durant les périodes critiques, notamment sur le Sud-Ouest et le Midi, avec gelées intermittentes, principalement du 7 au 16 et du 22 au 28.

Ne pas oublier que les bourrasques emploient deux ou trois jours pour se propager, par zones concentriques, de l'ouest à l'est de la France.

Un propriétaire de la Gironde vient de découvrir non un insecticide, mais un insectivore.

Il s'agit d'un parasite du fraisier, dont la spécialité serait de faire au phylloxera une guerre impitoyable.

Partout où est cultivée la fraise dite fraise des vignes, cet insecte qui serait, de l'avis de quelques savants, une *arachnide*

du genre *trombidion*, extermine le phylloxera.

L'expérience faite par l'auteur de cette découverte ne laisserait aucun doute sur l'authenticité de ce fait.

Là où les fraisiers sont mêlés aux vignes, les vignes ne sont pas phylloxérées.

Faits divers.

Le doyen des conseillers municipaux de France, dit l'*Armorique*, appartient sans doute au département des Côtes-du-Nord.

La séance d'installation du conseil municipal de Pleumeur a, en effet, été présidée par le vénérable M. Kerroux, âgé de 104 ans.

M. Kerroux a été pendant cinquante ans maire de la commune. Il est décoré de la Légion-d'Honneur et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Un accident, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, a eu lieu samedi à Angoulême, vers quatre heures du soir. Un cavalier, dont le cheval s'était emporté sur le chemin de la Colonne, venait de déboucher à fond de train sur la route de Bordeaux, lorsque, à la hauteur du Chapeau-Rouge, se trouvèrent tout à coup, en face de lui, deux bœufs liés ensemble par un joug. Le cavalier n'étant plus maître de son cheval, celui-ci se précipita sur les bœufs, et le choc a été si violent que cavalier et monture ont été renversés. Le cavalier, lancé en avant, très-heureusement pour lui, est tombé sur la croupe de l'un des bœufs, et a dû à cette circonstance de ne se faire aucun mal. Il a pu tout aussitôt, son cheval étant calmé, se remettre en selle et continuer sa promenade. Aujourd'hui, il est le premier à rire de sa mésaventure.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des capsules de goudron de Guyot dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison, il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en pas être ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament : *Capsules de goudron de Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on voudra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon. Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies. (11)

Dernières Nouvelles.

Vienne, 5 février.

Les puissances ont accepté l'invitation du comte Andrassy pour le congrès qui se réunira à Vienne.

L'Allemagne a été la première à envoyer son acquiescement.

Les journaux officieux envisagent l'avenir comme étant très-sombre.

Des nouvelles que nous recevons de Rome nous apprennent que le roi Humbert est très-sérieusement malade. On est très-inquiet au Quirinal.

Pour les articles non signés : P. GODEFROY.

COURRIER LITTÉRAIRE.

Paris, le 30 janvier 1876.

« M. Paul Féval s'est converti, avon-nous lu dans quelques journaux parisiens, adieu son esprit, sa bonne humeur, sa verve et sa gaité ! Il va devenir ennuyeux comme la pluie. » Nous avons voulu savoir si ces Cassandres de mauvais augure n'en seraient point pour leurs pronostics malveillants et ridicules n'étant qu'une injure à l'adresse de la littérature catholique ; nous avons donc demandé les ouvrages écrits par M. Paul Féval depuis sa conversion. *Château-pauvre*, les *Étapes d'une conversion*, *Jésuites !* et *Pierre Blot*, nous ont prouvé que M. Paul Féval s'était converti de tout, excepté de son talent.

Afin de ne pas être suspecté d'enthousiasme dans notre appréciation, nous citerons les paroles dont se servait dernière-

ment M. Charles Buet pour signaler l'apparition de *Pierre Blot* :

« M. Paul Féval, converti par le Sacré-Cœur, a voulu offrir à cette œuvre un présent digne d'elle. Il a donné une partie de son âme, une noble part de son bel esprit. Il met en tête de celui de ses livres qui nous inspire ces lignes, une merveilleuse préface, le *Dernier du Sacré-Cœur*, qui sera l'une des pages les plus brillantes et les plus éloquentes de notre langue française. Le livre est digne de la préface ; il a pour titre *Pierre Blot, second récit de Jean*. C'est un épisode émouvant de la série qui commence les *Étapes d'une conversion*, ce magnifique récit qui arrache des larmes aux sceptiques les plus endurcis. *Pierre Blot* se rattache aux *Étapes d'une conversion*, et cette histoire vraie, d'une verve étourdissante, d'un esprit sans pareil, profondément pensée, admirablement écrite, est d'une force tellement saisissante qu'elle étonne, même après la lecture de ces *Étapes d'une conversion* qui étaient le meilleur livre de M. Paul Féval, notre grand romancier catholique. *Pierre Blot* est à peine paru, que les premières éditions sont enlevées : il n'est pas une famille chrétienne qui ne veuille posséder ces livres marqués au coin de la plus pure doctrine et du plus grand style ; pas un collège, pas une paroisse qui n'en veuille enrichir sa bibliothèque. Honneur au fécond écrivain, honneur au vaillant éditeur, qui s'associe pour opérer une si heureuse rénovation dans la littérature catholique. »

L'éloge que M. Charles Buet fait du dernier volume de M. Paul Féval, s'applique également à tous ceux qu'il a écrits depuis sa conversion.

Ajoutons que M. Paul Féval a tenu à revoir avec le plus grand soin tous ses anciens écrits, et qu'au fur et à mesure qu'un ouvrage se trouve rigoureusement émondé, il est réédité dans une nouvelle collection de ses œuvres, entreprise par M. Palmé. Dans cette collection, nous voyons déjà figurer : la *Fée des Grèves* ; l'*Homme de fer*, qui lui fait suite ; les *Contes de Bretagne* ; *Frère Tranquille* ; le *Dernier Chevalier* ; le *Château de velours* et la *Fille du Juif-Errant*. Tous ceux qui ont lu M. Paul Féval voudront le relire, et ceux qui n'avaient pas voulu le faire pourront aujourd'hui le lire sans crainte dans la nouvelle collection.

La librairie Gaume fait paraître une seconde édition de l'*Histoire de la littérature française*, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, par M. F. Godefroy.

Dans cette histoire écrite avec beaucoup d'érudition, d'exactitude et de goût, le talent de l'auteur se montre très-remarquable dans les études générales sur chaque siècle, ainsi que dans les notices biographiques et littéraires qui précèdent les extraits des meilleurs auteurs de la langue ; mais où il excelle, c'est dans les notes variées, précises et substantielles, dont ces extraits sont partout accompagnés. Ces notes ont surtout le mérite d'éclaircir un nombre considérable de questions de philologie qui n'avaient jamais été étudiées à fond.

Disons aussi que cette étude approfondie des plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature française est une œuvre saine, l'auteur n'ayant rien cité qui ne puisse être lu de tous ; c'est un travail solide à cause de la science déployée dans les notices et dans les notes, et intéressant par la variété et le choix des morceaux ; enfin c'est un travail utile et opportun dont l'Académie française a couronné la première édition.

Signalons en terminant les très-curieuses *Révolutions d'un Rose-Croix* sur le rôle de la franc-maçonnerie dans les événements contemporains, par un ancien dignitaire de la secte, aujourd'hui converti. Cet opuscule du plus piquant intérêt mérite et obtient un succès vraiment prodigieux. Il est édité par la librairie Bloud et Barral, qui met également en vente un nouveau tirage de l'édition définitive des *Petits Bollandistes* (dix-sept volumes grand in-8) par Mgr Guérin. Cette grande *Vie des Saints*, la plus complète, la plus intéressante et la plus édifiante, a droit à une place d'honneur dans les bibliothèques de toutes les familles chrétiennes, et nous sommes heureux de leur recommander un pareil livre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

La Pensée, sculpture. — La Disparition du grand Krause, nouvelle. — Comparaison des différents modes d'éclairage. — Mérida. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 : Apothicaire. — Les puits funéraires gallo-romains. — Soufflot. — Une Visite à Saint-Ouen de Pont-Audemer (Eure); extrait d'une correspondance. — Le Passage de la vie à la vie. — Respect de la vertu. — Combats de cerfs. — Une Eglise serbe, à Trieste. — La Science. — Dévouement d'une chienne à ses petits. — Le Vannier. — Le Pin de Karasaki, au Japon. — Programme de statistique pour une ville. — Insectes nuisibles : les Criocères. — Un Tombeau musulman à Chandernagor. — Le Ciel en 1878. — Transport de tubercules et de plantes grasses. — Lampier du quinzième siècle.

Gravures.

Salon de 1877; Sculpture; grand prix : la Pensée, par M. Chapu. — Comparaison

des différents modes d'éclairage (2 fig.). — Aqueduc romain à Mérida. — Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée). — Soufflot, architecte du Panthéon, d'après le tableau de Vanloo. — Bas-reliefs dans l'église Saint-Ouen, à Pont-Audemer (2 grav.). — Pont-Audemer : vue prise de la rue du Commerce au pont du Grand-Moulin. — Préliminaires d'un combat de cerfs, composition et dessin de Karl Bodmer. — Eglise serbe, à Trieste. — Un Vannier, peinture par M. Heullant. — Le Criocère du lis à ses divers états. — Tombeau musulman à Chandernagor. — Le Ciel en 1878 (2 cartes). — Lustre en fer du quinzième siècle.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. colorie chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **ABEL PILON et C^{ie}**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

FER QUEVENNE. (Voir aux annonces)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — —	6 — 15 — —	7 — 19 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			73 40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			630	Canal de Suez			772 50
4 1/2 %			104	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			670	Crédit Mobilier esp.			498 75
5 %			109 50	Crédit Mobilier			163 75	Société autrichienne.			360
Obligations du Trésor, t. payé.			495	Crédit foncier d'Autriche			530	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			238	Charentes, 500 fr. t. p.			152 50	Orléans			343
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			508	Est			643 75	Paris-Lyon-Méditerranée			337 50
— 1865, 4 %			525	Paris-Lyon-Méditerranée			1065	Est			335
— 1869, 3 %			399	Midi			787 50	Nord			347 25
— 1871, 3 %			383 25	Nord			1325	Ouest			332
— 1875, 4 %			504 50	Orléans			7130	Midi			334 75
— 1876, 4 %			494 75	Yendée, 500 fr. t. p.			715	Charentes			354 50
Banque de France			3215	Compagnie parisienne du Gaz.			1365	Vendée			
Comptoir d'escompte			745	C. gén. Transatlantique			500	Canal de Suez			550
Crédit agricole, 200 f. p.			340								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			365								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
A RENTE VIAGÈRE
Sur deux têtes.

UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 27, occupée par M. Gablin, pharmacien.
Prix du loyer actuel : 1,050 fr., impôts locaux en sus.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. GAUTIER, ancien pharmacien, rue de Bordeaux. (54)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 10 février 1878, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, M^e Jolly, notaire au Puy-Notre-Dame, procédera, dans une maison située au bourg du Vaudeluy-Rillé, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant des successions des époux Gallard-Morneau, en leur vivant aubergistes audit lieu, ou ils sont décédés.

On vendra :
Batterie de cuisine, vaisselle, tables, tabourets, draps, serviettes, lits garnis, un billard, chaises, armoire, buffet, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, barriques vides, cheval, charrettes, 3500 kilogrammes de foin, un petit magasin d'épicerie et de poterie, et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.
S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE
Rue Royale, n° 63,
Ancienne maison Raguideau, près les magasins Pichat.
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

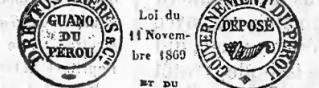
NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.
Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.
S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Charbourg, chez M. Ernest LLAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, PAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1^{re} La signature de l'inventeur.

2^e L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-simile en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez ÉMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50
200 Dragées... 5 »
100 »... 3 »

A LA PROVIDENCE
FABRIQUE DE FLEURS
38 et 40, rue Saint-Jean,
M^{lles} DURVILLE
SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en bottes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.
LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, gendre et successeur
33, rue de Fleurs, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.
DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE
PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS
CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC.

Pour paraître en Janvier 1878 :
GRAND ATLAS
départemental

De la France, de l'Algérie et des Colonies
106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN
Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département

ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE EXPLICATIF, HISTORIQUE ET STATISTIQUE
D'UN TABLEAU DES DÉPARTEMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMENCLATURE GÉOGRAPHIQUE DES CÉLÉBRITÉS DE LA FRANCE
Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins.
Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.

2 forts volumes in-folio reliés. Prix : 125 fr.
POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878 :
Cent francs
PAYABLES 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoi franco des Catalogues
Saumur, imprimerie de P. GODET.